

NE PAS PUBLIER, TRANSMETTRE OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, AUSTRALIE OU JAPON

LANCEMENT DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DU GROUPE PAROT SUR ALTERNEXT PARIS

- Augmentation de capital initiale de 9,3 M€¹
- Fourchette indicative de prix : 7,02 € - 9,48 €
- Période de souscription du 4 au 18 octobre 2016²
- Éligible au PEA et au PEA-PME

Bruges (France), le 4 octobre 2016 - Le Groupe PAROT, acteur français de la mobilité automobile, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext à Paris.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a apposé, le 3 octobre 2016, le visa n°16-459 sur le prospectus composé du document de base, enregistré le 20 septembre 2016 sous le numéro I.16-071, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

À cette occasion, Alexandre Parot, Président-Directeur général du Groupe PAROT, commente :
« Après le doublement de taille réalisé entre 2001 et 2014, nous souhaitons accélérer notre dynamique de croissance forte et rentable au cours des prochaines années afin de nous hisser dans le Top 10 français des acteurs indépendants de la distribution automobile et de dépasser les 600 M€ de chiffre d'affaires à horizon 2020. L'introduction en bourse s'inscrit dans le prolongement naturel de notre histoire. Elle va nous apporter les moyens d'accélérer notre stratégie de développement et nous doter d'une notoriété renforcée auprès de nos partenaires actuels et futurs. »

UN GROUPE FAMILIAL, FOURNISSEUR DE MOBILITÉ DEPUIS 38 ANS

Créé en 1978, le Groupe PAROT se positionne comme un fournisseur de mobilité en alliant à la vente de véhicules particuliers et commerciaux des services associés (entretien, réparation, financement, assurance, garantie, etc.).

Grâce à une politique d'expansion, d'abord régionale puis nationale, le Groupe PAROT a atteint un chiffre d'affaires pro forma 2015 de 363 M€³ et distribue près de 19 000 véhicules (38% des ventes en Véhicules Neufs et 62% en Véhicules d'Occasion), dont 85% de véhicules particuliers. Ce nouveau périmètre intègre deux acquisitions majeures concrétisées en 2016 :

- **VO 3000⁴** : grossiste en véhicules d'occasion à destination des professionnels (distributeurs, revendeurs, mandataires) ayant accès aux flottes des loueurs qui constituent la meilleure source d'approvisionnement en véhicules d'occasion récents. Il dispose également d'un réseau de 90 centres experts (Car&Cash) assurant le

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre, soit 8,25 €

² Clôture des souscriptions dans le cadre du Placement Global le 19 octobre à 12h

³ Toutes les données financières du Groupe PAROT sont indiquées en pro forma (périmètre historique du Groupe PAROT – activités périphériques agricoles + VO 3000 + Groupe Behra)

⁴ Acquisition en mai 2016

déploiement d'une offre de reprise directe de véhicules auprès des particuliers sur toute la France (le rachat cash).

- **Groupe Behra**⁵ : distributeur des marques Ford et Mitsubishi à travers sept concessions en Ile-de-France, ainsi que dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

UNE CROISSANCE RENTABLE ET AUTOFINANCÉE

La forte dynamique de croissance rentable engagée depuis 38 ans s'est confirmée au 1^{er} semestre 2016 avec un chiffre d'affaires pro forma de 192,5 M€, un Ebitda⁶ de 2,4 M€ et un résultat d'exploitation de 1,0 M€. Le résultat net est ressorti à -0,3 M€ du fait d'une charge exceptionnelle de 0,4 M€ liée à la cession par le Groupe PAROT de ses activités périphériques et non stratégiques.

Autofinancé depuis sa création, le Groupe PAROT disposait au 30 juin 2016 de 23,8 M€ de capitaux propres pour un endettement net retraité⁷ de 3,6 M€, soit un taux d'endettement net limité à 15%. Il dispose en outre d'une trésorerie de 7,1 M€.

UNE AMBITION DE CROISSANCE FORTE : 600 M€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES VISÉ EN 2020

Fort de son savoir-faire et de son positionnement sur le marché de la distribution automobile, le Groupe PAROT a pour ambition d'intégrer le Top 10 français du secteur d'ici 2020 avec plus de 40 000 véhicules vendus et un chiffre d'affaires supérieur à 600 M€.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe PAROT a engagé un plan de développement stratégique reposant sur trois leviers présentant d'importantes synergies :

➤ Poursuivre le développement du réseau national

Le Groupe PAROT entend maintenir une politique de croissance externe dynamique et s'appuiera pour ce faire sur son savoir-faire éprouvé en matière d'acquisitions. Il vise prioritairement les zones périurbaines où la densité de population « auto-dépendante » est particulièrement importante. L'intégration du Groupe Behra constitue la première étape de cette stratégie et d'autres pistes sont d'ores et déjà identifiées sur des zones prioritaires (notamment en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne et Pays de la Loire).

➤ Conquérir le marché du véhicule d'occasion

Le marché du véhicule d'occasion (5,6 millions d'immatriculations en 2015) est environ trois fois plus important que celui du véhicule neuf (1,9 million), plus flexible en matière de politique commerciale et moins sensible aux aléas conjoncturels. Longtemps délaissé par les professionnels de l'automobile (aujourd'hui encore deux tiers des transactions sont réalisées entre particuliers), le Groupe PAROT estime qu'il représente une opportunité de développement importante. L'acquisition de VO 3000 offre ainsi au Groupe un puissant potentiel de développement.

➤ Bouleverser le marché de la distribution sur Internet

Alors que 60% des internautes se disent aujourd'hui prêts à acheter leur prochaine voiture en ligne à condition de disposer des garanties suffisantes⁸, les offres actuelles de véhicules d'occasion ne répondent pas aux attentes des consommateurs (garanties, services...). Fort de ce constat, le Groupe PAROT développe une offre 100% digitale de distribution de véhicules d'occasion, totalement désintermédiée, en vue d'un lancement commercial d'ici à l'été 2017. En France, le Groupe se distinguera en étant le seul intervenant digital à intégrer l'ensemble de la chaîne de

⁵ Protocole d'acquisition signé en juillet 2016 - transfert des titres au 30 octobre 2016 sous réserve de la levée des conditions suspensives -

⁶ Ebitda = Résultat d'exploitation – Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises d'exploitation

⁷ Endettement financier net retraité des lignes court terme dédiées au financement de stocks

⁸ Baromètre « Les Français et l'automobile » TNS Sofres - Mai 2015

valeur et à développer une approche commerciale non plus orientée sur l'offre mais sur des besoins des cibles de clientèle avec un parcours « phygital » (digital pour l'achat et physique pour la livraison et l'entretien) et des services inédits.

UNE INTRODUCTION EN BOURSE POUR ACCÉLÉRER L'EXÉCUTION DU PLAN STRATÉGIQUE

Actuellement contrôlé à 100% par Alexandre Parot et sa sœur Virginie, le Groupe privilégie aujourd'hui l'introduction en bourse pour passer à la vitesse supérieure et accélérer la mise en œuvre de son plan de développement stratégique dans un secteur où les volumes constituent l'un des facteurs clés de succès. La croissance des volumes contribuera à optimiser l'Ebitda, sous l'effet d'une marge brute croissante permettant une meilleure absorption de la part fixe des coûts de distribution et des frais généraux et administratifs.

La levée de fonds sera destinée :

- ❧ au financement de la croissance externe pour environ deux tiers de la levée de fonds destinée principalement au financement d'une opération d'acquisition en cours (Sous-Ensemble Behra) étant précisé qu'il n'existe pas de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société a pris des engagements. Par ailleurs, le Groupe bénéficiera à travers le renforcement de ses capitaux propres, d'une capacité d'endettement renforcée comme source de financement complémentaire ;
- ❧ au financement d'une partie de l'investissement à consacrer au lancement de l'offre digitale de ventes de véhicules d'occasion, pour environ un tiers de la levée de fonds ;
- ❧ au renforcement de la notoriété du Groupe.

ÉLIGIBILITÉ DE L'OFFRE AU PEA ET AU PEA-PME

Groupe PAROT annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). En conséquence, les actions Groupe PAROT peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé le 3 octobre 2016 sous le n°16-459 par l'Autorité des marchés financiers (AMF), composé du document de base enregistré le 20 septembre 2016 sous le n°I.16-071 et de la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Groupe PAROT (21 rue Daugère, 33520 Bruges) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.groupeparot-bourse.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du document de base enregistré le 20 septembre 2016 sous le n°I.16-071, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 3 octobre 2016 sous le n°16-459. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la société.

MODALITÉS DE L'OPÉRATION

Marché de cotation :

- ☞ Alternext Paris (Euronext)
- ☞ ISIN : FR0013204070 – Mnémo : ALPAR

Fourchette indicative de prix :

- ☞ 7,02 € - 9,48 €

Modalités de l'Offre

- ☞ Offre au public en France (OPO) & Placement Global destiné aux investisseurs institutionnels
- ☞ 1 130 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation en capital en numéraire
- ☞ Clause d'Extension : un maximum de 169 500 actions nouvelles à émettre
- ☞ Option de Surallocation : un maximum de 194 925 actions existantes cédées par l'actionnaire historique

Montant brut de l'opération

- ☞ 9,3 M€ sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 8,25 €
- ☞ 10,7 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- ☞ 12,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation

Engagements d'abstention et de conservation :

- ☞ Engagement d'abstention de la société : 180 jours
- ☞ Engagement de conservation des dirigeants et actionnaires : 360 jours

CALENDRIER INDICATIF

Visa de l'AMF	Lundi 3 octobre 2016
Ouverture de la période de souscription de l'Offre au Public et du Placement Global	Mardi 4 octobre 2016
Clôture de la période de souscription de l'Offre au Public	Mardi 18 octobre 2016
Clôture de la période de souscription du Placement Global	Mercredi 19 octobre 2016 (12h)
Fixation du prix et allocation des actions	Mercredi 19 octobre 2016
Émission des actions et règlement - livraison	Vendredi 21 octobre 2016
Début des négociations sur Alternext	Lundi 24 octobre 2016
Date limite d'exercice de l'option de surallocation	Vendredi 18 novembre 2016
Fin de la période de stabilisation éventuelle	Vendredi 18 novembre 2016

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 18 octobre 2016 à 17h00 (heure de Paris). Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du placement global devront être reçus par le Chef de File – Teneur de Livre au plus tard 19 octobre 2016 à 12h00 (heure de Paris).

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Allegra finance

Listing sponsor

aurel bgc

Chef de file et
Teneur de Livre

ACTUS
finance & communication

Communication
financière

Toutes les informations relatives à l'offre sur
www.groupeparot-bourse.com

À propos du Groupe PAROT

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 1978, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 12 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda et Mitsubishi. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. A ce titre, il a réalisé en 2016 l'acquisition de VO 3000 et du Groupe Behra. Il abrite désormais 32 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 650 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma 2015 de 363 M€ pour près de 19 000 véhicules vendus.

Plus d'informations sur : www.groupeparot-bourse.com

ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs
Tél. 01 53 67 36 79
groupe-parot@actus.fr

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse
Tél. 01 53 67 36 93
acbonjour@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente, d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de vente, d'achat ou de souscription, des actions du Groupe PAROT (les « Actions ») dans un quelconque pays. Aucune offre d'Actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base, objet de ce communiqué, et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. En particulier : Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, telle que modifiée et telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions peuvent être offertes dans les États membres uniquement : (a) à des personnes morales qui sont des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus ; ou (b) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Groupe PAROT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Les Actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Groupe PAROT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque Offre au Public de ses actions aux États-Unis.